

mardi, 29 septembre 2015 00:00

CONFERENCE DE PRESSE DU SYNDICAT DES MEDECINS DE LA MARTINIQUE

Hier, lundi 28 septembre, le syndicat des médecins de la Martinique organisait une conférence de presse pour expliquer son opposition à la loi santé votée en 1ère lecture par les députés en avril dernier et actuellement discutée par les sénateurs.

Alors que Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes a

<http://www.kmttelevision.fr/index.php/nos-journaux/kmt-minute/item/1434-conference-de-presse-du-syndicat-des-medecins-de-la-martinique#.VgzsofmlBd> 1/5

affirmé, citons la « que cette loi transformera le quotidien de millions de Français, qu'elle changera le rapport des Français à leur santé, leur apportera les moyens de se prémunir et de se protéger », les médecins libéraux contestent les principales mesures prévues. Le tiers payant généralisé, prévu d'ici 2017, représente selon eux une surcharge de travail administratif : en effet, pour que cette mesure soit effective, ils devront vérifier les droits des patients alors que 60% des généralistes par exemple n'ont pas de secrétaire. Un temps précieux perdu en paperasse donc, et moins de temps auprès des patients. Par ailleurs la dispense d'avance de frais lors d'une consultation cristallise aussi les tensions avec les médecins parce qu'ils craignent les difficultés pour obtenir leur remboursement par l'assurance-maladie et les complémentaires santé. Le texte ne mentionne pas de caractère obligatoire, ni de sanctions pour les professionnels récalcitrants au dispositif, qui se mettra en place progressivement. Une garantie de paiement des médecins doit être inscrite dans la loi, avec notamment des pénalités à l'encontre de l'Assurance-maladie pour un délai de remboursement supérieur à 7 jours. Pour les professionnels, qui dénoncent les dysfonctionnements déjà à l'oeuvre, ce n'est pas suffisant. Ils redoutent également un « démantèlement » de leur métier avec la délégation de leurs tâches aux personnels paramédicaux : la possibilité offerte aux pharmaciens de pratiquer certaines vaccinations ou encore pour les infirmiers et les sages-femmes de prescrire des substituts nicotiniques. Les médecins prônent ainsi la désobéissance civile, autrement dit la non application du tiers payant notamment.

lors d'une consultation cristallise aussi les tensions avec les médecins parce qu'ils craignent les difficultés pour obtenir leur remboursement par l'assurance-maladie et les complémentaires santé. Le texte ne mentionne pas de caractère obligatoire, ni de sanctions pour les professionnels récalcitrants au dispositif, qui se mettra en place progressivement. Une garantie de paiement des médecins doit être inscrite dans la loi, avec notamment des pénalités à l'encontre de l'Assurance-maladie pour un délai de remboursement supérieur à 7 jours. Pour les professionnels, qui dénoncent les dysfonctionnements déjà à l'oeuvre, ce n'est pas suffisant. Ils redoutent également un « démantèlement » de leur métier avec la délégation de leurs tâches aux personnels paramédicaux : la possibilité offerte aux pharmaciens de pratiquer certaines vaccinations ou encore pour les infirmiers et les sages-femmes de prescrire des substituts nicotiniques. Les médecins prônent ainsi la désobéissance civile, autrement dit la non application du tiers payant notamment.

santé

Les médecins veulent augmenter le prix des consultations

Par Audrey Govindin Publié le 29/09/2015 | 06:18, mis à jour le 29/09/2015 | 06:18

Cette fois, c'est directement le projet sur le financement de la sécurité sociale qui est remis en cause. Le syndicat des Médecins de Martinique, proche de la confédération des syndicats médicaux de France, s'oppose fermement au démantèlement de la profession.



© MARTINIQUE 1ÈRE Médecins en opération dans un centre hospitalier

Profitant du passage en Martinique du président national de la confédération des syndicats de médecins libéraux Luc DUQUESNEL, les médecins de Martinique ont réaffirmé leur opposition à la loi de santé et lancent désormais un autre mouvement, celui de la « désobéissance civile ». Un nouvel argument du corps médical pour refuser la projet de loi sur le tiers payant généralisé pour tous.

La désobéissance civile des médecins de Martinique

Après la désobéissance administrative au mois de mars 2015, les médecins de Martinique lancent la désobéissance civile. Certains médecins libéraux ont déjà commencé à augmenter leur tarif de consultation. "On va droit vers une médecine à deux vitesses si les professionnels de santé ne se bougent pas" a affirmé ce lundi 28 septembre Luc DUQUESNEL de passage en Martinique. Ce que les patients ignorent rajoute l'il, c'est que bientôt "ils ne pourront plus choisir leur médecin traitant ou leur spécialiste" car celui-ci sera directement imposé par les complémentaires santé. 60h de travail voire plus pour

Les médecins veulent augmenter le prix des consultations - martinique 1ère



© Audrey Govindin Jean Mogade pdt syndicat des Medecins de Martinique -Luc Duquesnel Pdt nationale Syndicats médicaux de France

Les Médecins de Martinique comme leurs confrères de l'Hexagone disent non au démantèlement de la profession. Certains actes médicaux pourraient être reversés vers d'autres professions: les infirmiers, les pharmaciens, les sages femmes qui selon ce projet de loi devraient prendre le relais sur certaines prestations.

La santé, premier levier d'économie pour le gouvernement

25 euros la consultation chez un généraliste en Martinique, cette somme ne reflète pas la réalité selon le syndicat des médecins. Des patients aux pathologies de plus en plus lourdes, des consultations à motifs multiples, les sur-coûts liés à la pratique ajoutés à tout cela le nombreux problèmes administratifs rencontrés avec l'URSAFF (l'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales)

La réalité du Terrain chez nous, se résume au travail à la chaîne des médecins car ils disposent de moins de temps pour traiter les patients. Pour ne pas aller vers une médecine au rabais, certains ont choisi de se déconventionner. Ce n'est pas la bonne solution estime le Docteur Jean MOGADE le président du syndicat des médecins. Ils estiment que ce projet de loi santé s'oriente vers une "Étatisation" des soins médicaux. Le projet de loi de santé pourrait bien être adopté d'ici la fin de l'année.

Le docteur généraliste Luc DUQUESNEL président de l'UNOF-CSMF